



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 15 janvier 2026

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 10/01/2026

Présents : 10

Votants : 12

Le quinze janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Julien MAURIE, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Représentés : Danièle BAUDIN représentée par Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Elodie DEJAMMES représentée par Delphine MEILHAC

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine MEILHAC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine MEILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTIONS PLAN DE FINANCEMENT STADE - DE_003_2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la mise aux normes de l'éclairage du stade est nécessaire ainsi que divers travaux comme le changement du ballon d'eau chaude et l'avancée de la toiture des vestiaires. L'installation un défibrillateur dans le vestiaire est nécessaire pour assurer une sécurité en cas de problème. Des demandes de subventions vont être faites. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026
Date de reception de l'AR: 22/01/2026
046-214602294-DE_003_2026-DE
A G E D I

COUT DE L OPERATION	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES	MONTANTS H.T.		RESSOURCES	MONTANTS	si MONTAN ACCEF
ECLAIRAGE STADE	27 075.74		DETR DSIL	10 238.73	30 % 10 238.73
BALLON EAU CHAUDE	4 335.00		FRI REGION FAST DEPART.	6825.82 6825.82	20 % 20 % 6825.82
AVANCEE TOITURE VESTIAIRE	1 350.13		CAUVALDOR	3 412.91	10 % 3 412.91
DEFIBRILATEUR ET INSTALLATION	1369.00		AUTOFINANCEMENT	6825.82	20 % 6 825.82
TOTAL	34 129.13			34 129.13	100 % 34 129.13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce plan de financement et charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subventions. Madame le Maire est chargée de signer toutes les pièces relatives à ces subventions.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance
Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance
Delphine MEILHAC

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac
et Publié ou notifié le 22 / 01 / 2026
Le Maire, Pascale CIEPLAK

Date de transmission de l'acte: 22/01/2026
Date de reception de l'AR: 22/01/2026
046-214602294-DE_003_2026-DE
A G E D I